

## Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
  - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS MIRANDE  
4 PLACE DE LA HALLE - BP 56 32300 MIRANDE  
Tél : 05 62 66 50 40
  - pour le montant de votre impôt :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS MIRANDE - S.A.I.D. PLAISANCE  
4 PLACE DE LA HALLE - BP 56 32300 MIRANDE  
Tél : 05 62 66 82 63

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 32

Commune : 324 PONSAN-SOUBIRAN

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2019	19,12 %	%	3,01 %	33,85 %	0,196 %	16,12 %	%	
	Taux 2020	19,12 %	%	3,01 %	33,85 %	0,172 %	16,12 %	%	
	Adresse	5063 A PATEQUE							
	Base ①	1196		1196	1196	1196	1196		
	Cotisation	229		36	405	2	193		865
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2019	226		36	400	2	191			
Cotisations 2020	229		36	405	2	193		865	
Variation	+1,33 %	%	0 %	+1,25 %	0 %	+1,05 %	%		
		<i>Commune</i>	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2019	77,12 %	%	7,16 %	109,30 %	0,695 %	18,80 %	%	
	Taux 2020	77,12 %	%	7,16 %	109,30 %	0,649 %	18,50 %	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles	672		672			840		
	Cotisations 2019	512		48			156		
	Cotisations 2020	518		48			155		721
	Variation	+1,17 %	%	0 %	%	%	-0,64 %	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base Collectivité				7		Droit fixe :		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 168 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		64	
						Dégrevement Habitation principale			
						Dégrevement JA État			
						Dégrevement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>		<b>1650</b>	
Références administratives : 320 80 022 042 324 324 A D									



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**AVIS D'IMPÔT 2020**

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](https://impots.gouv.fr) ou sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

M CAMPISTRON MARC URBAIN  
MARIE  
A PATEQUE  
32300 PONSAN SOUBIRAN

Vos références

Numéro fiscal (C) : 02 30 145 159 468  
Référence de l'avis : 20 32 4103074 18  
Numéro de contrat de prélèvement : M3 32 0035472 16  
RUM\* : FR46ZZZ005002M332003547216  
Numéro de propriétaire : 324 C00035 J

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIÉTAIRE 0180 MBBJK8  
M CAMPISTRON MARC URBAIN MARIE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 08/09/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020  
\* Référence Unique de Mandat

Votre situation

**MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 346,00 €**

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 1 650,00 €

Acomptes mensuels versés 1 304,00 €

32042

Compte à débiter :  
FR76 1780 7000 024X XXXX XXX1 759  
EARL DU FAUTRIE  
BP OCCITANE AUCH

Prochaines échéances 2020 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2020

15 SEPTEMBRE 2020	163,00 €
15 OCTOBRE 2020	163,00 €
16 NOVEMBRE 2020	20,00 €

**AVIS D'ÉCHÉANCES 2021 :**

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2021 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2021	165,00 €	15 JUIN 2021	165,00 €
15 FEVRIER 2021	165,00 €	15 JUILLET 2021	165,00 €
15 MARS 2021	165,00 €	16 AOUT 2021	165,00 €
15 AVRIL 2021	165,00 €	15 SEPTEMBRE 2021	165,00 €
17 MAI 2021	165,00 €	15 OCTOBRE 2021	165,00 €